

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 8 mars 2010 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. HOSTETTLER souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour ce premier Conseil de l'année 2010.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	38
Membres excusés	4
Membres non excusés	3

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Modification de l'ordre du jour :

Suite au dépôt d'une Motion de Mme Mottu Stella, l'ordre du jour sera modifié comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009
- 3) Correspondance
- 4) Communications municipales et échéancier
- 5) Motions
- 5a Rapport de la Municipalité « Réponse à la Motion Tavernier 2 »
- 5b Motion Mottu Stella « Traitement des indemnités des membres de la Municipalité ».
- 6) Votations concernant le nombre des Conseillers communaux pour la prochaine législature 2011-2016
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi tel que modifié.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 décembre 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 7 décembre 2009 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. M. Hostettler prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

3. Correspondance

- 20 janv.** Réception de la Municipalité d'une copie de la lettre de démission de M. Valéry Paquier, Conseiller municipal au 31 janvier 2010.
(dont lecture est faite)
- 29 janv.** Courriel de M. Didier Hostettler, Président du Conseil aux membres du Conseil les informant de la démission de M. Valéry Paquier.
- 2 fév.** Lettre à M. Valéry Paquier accusant réception de sa démission de la Municipalité.
- 2 fév.** Reçu une invitation pour les Assises des autorités du district.
- 2 fév.** Courrier à la Préfecture leur annonçant la démission de M. Valéry Paquier.

- 2 fév. Réception d'un courrier de M. Jaques Burnat accompagné d'une copie d'un courrier adressé à la Municipalité ainsi que d'une copie de l'ordonnance du Juge d'instruction qui prononce un non-lieu.
- 2 fév. Réception d'un courrier de l'Association du Stand de Tir d'Echandens invitant les sociétés à participer au Tir de l'Amitié, les 5 et 8 mai 2010.
- 2 fév. Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux votations fédérales et cantonales du 7 mars 2010.
- 10 fév. Réception de la Municipalité d'une copie de la lettre envoyée à la Préfecture de Morges leur proposant une élection complémentaire au 13 juin, suite à la démission de M. Valéry Paquier.
- 15 fév. Réception d'une motion de Mme Mottu Stella Concernant le traitement et indemnités des membres de la Municipalité.
- 16 fév. Réception du Rapport de la Municipalité pour la réponse à la motion Tavernier 2.
- 18 fév. Courriel à la Municipalité concernant une demande de commodité pour le bureau du Conseil communal dans le nouveau bâtiment communal.
- 18 fév. Réception d'un courrier de la préfecture concernant l'élection d'un nouveau Municipal (dépôt des listes et la date des élections complémentaires).
- 25 fév. Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir.
- 1 mars Courriel à la Municipalité avec l'échéancier et une copie de la Motion Mottu-Stella.

M. REBMANN demande pourquoi la motion de Mme Mottu Stella ne se trouve pas à l'ordre du jour alors qu'elle a été envoyée le 15 février.

Il trouve que c'est dommage, car n'ayant pas la motion sous les yeux, il est difficile de se préparer pour répondre à quelque chose.

M. HOSTETTLER répond que nous ne l'avons simplement pas mise dans l'enveloppe.

M. TAVERNIER relève que c'est la deuxième démission d'un Municipal en l'espace de quelques mois et demande s'il est possible d'avoir des explications, car des questions se posent par rapport à ces aspects là.

M. HOSTETTLER répond que la réponse sera donnée dans les communications municipales.

M. CHRISTEN demande s'il est possible de prendre connaissance de la lettre de M. Burnat.

M. HOSTETTLER répond qu'elle se trouve à disposition sur le bureau du Conseil.

4. Communications municipales et échéancier

M. CHARMEY répond, en ce qui concerne la démission de M. Paquier, nous ne pouvons pas en dire plus que ce qui se trouve dans la lettre. C'est propre à sa décision.

L'explication que M. Paquier a donné à la Municipalité, et que sa nouvelle activité d'indépendant lui prenait trop de temps et qu'il n'arrivait plus à assumer les deux choses. Nous n'avons aucune autre version.

Pour de plus amples renseignements, il faut interpeller directement la personne concernée, et il répondra lui-même.

M. TAVERNIER remercie M. Le Syndic pour ses explications, et ajoute que ce n'était pas dans le but de savoir pourquoi M. Paquier avait démissionné, mais de savoir s'il y a un problème à la Municipalité.

« En l'espace de quelques mois, pour le même dicastère, 2 conseillers Municipaux, élus avec tout ce que cela demande pour la commune, démissionnent après quelques mois. Y a-t-il des éléments communs pour lesquels M. Paquier et Mme Rihs ont démissionné.

Comme nous allons devoir élire un troisième Municipal à quelques mois d'intervalle nous espérons simplement qu'il ne démissionnera pas.

M. CHARMEY répond que ce n'est pas un problème de dicastère, les dicastères ont été remaniés, ce n'est pas le même dicastère que Madame Rihs avait. Ce sont des circonstances qui font que c'est comme ça. Il ne faut pas tirer de conclusions sur ces 2 démissions, c'est du pur hasard et la faute à malchance.

M. MONNIN ajoute que par rapport aux dicastères, la Municipalité est consciente du fait que le dicastère qu'avait Mme Rihs était relativement difficile et demandait une certaine routine des connaissances, des lois et des procédures.

En réfléchissant à cela et constaté les difficultés pour quelqu'un de nouveau, la Municipalité a volontairement inversé les dicastères.

Celui de la Police des constructions a été repris par Mme Maeder.

M. TAVERNIER remercie la Municipalité pour ces explications et, afin de corriger toute appréciation ajoute que la question n'est pas de savoir s'il y a eu des histoires. Peut-être est-ce purement un concours de circonstance, mais en l'espace de quelques mois 2 personnes que l'on venait d'élire ont démissionné.

Echéancier :

A. Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagement de la Place du Village.

M. CHARMEY annonce que le bâtiment communal est bientôt terminé. Le déménagement se fera les 17 et 18 mars. Le mobilier est arrivé ce jour.

Nous espérons que la mise à l'heure du clocher sera faite pour le 18 mars.

Concernant les aménagements extérieurs, nous préparons un préavis pour la séance du 28 juin.

Une étude avait été faite avec le bureau d'études USLER, que nous avons confronté avec un autre ingénieur, à qui nous avons adjugé la seconde étude.

Mme MOTTU STELLA ajoute que lors de la dernière séance nous avons parlé de l'inauguration de ce bâtiment, qui semble quand même judicieux après l'investissement que la commune a consenti pour ce nouveau bâtiment.

La balle avait été renvoyée de la part de la Municipalité au Conseil.

Est-ce que quelque chose est en train de s'organiser ?

M. CHARMEY répond que la Municipalité avait demandé au Conseil d'organiser quelque chose, le cas échéant, la Municipalité va s'en occuper.

M. HOSTETTLER demande si des personnes sont intéressées à rejoindre la Municipalité pour l'organisation de l'inauguration.

Sont intéressées: Mmes Capucine Ponsar, Claude Golay, Mary Chappuis et Huguette Latreille.

Mme POULY annonce qu'une date provisoire pour l'inauguration à été arrêtée au samedi 29 mai 2010.

B. Préavis 2/2009 Projet de renforcement de la modération du trafic à Denges

Mme MAEDER annonce que nous avons reçu la synthèse CAMAC (rapport faisant suite à la circulation de la mise à l'enquête dans les différents services de l'Etat) cette synthèse comporte différentes remarques du service de la mobilité ainsi que des MBC (Transports publics) qui ont des remarques sur certains aménagements.

M. Charmey, Mme Maeder et M. Aragao ont reçu les représentants du service de la mobilité et des MBC afin de leur expliquer le projet dans le détail.

Suite à cette discussion, la Municipalité a décidé dans un premier temps de ne pas installer les deux coussins berlinois qui étaient prévus, un à l'entrée de la zone 30 vers la maison Rossier et le second prévu vers le garage Patrick.

En effet, les MBC ont émis des craintes quant aux dommages subits par les bus sur ce type d'ouvrage.

Dans l'année qui suit l'instauration du 30 km/h des contrôles doivent être faits pour voir si les aménagements sont efficaces pour atteindre la vitesse voulue. Si tel n'est pas le cas, nous pouvons toujours les installer dans un deuxième temps. De plus le rehaussement au droit du débouché de la rte de la Pâle, tout au sud de la rte du Lac, sera légèrement déplacé vers le nord afin que le bus puisse être hors de l'ouvrage avant le tourner pour ce rendre à l'arrêt (bout de ligne) rte de la Pâle.

Suite à cette réunion, les MBC nous ont informés qu'ils étaient satisfaits de ces réajustements et nous ont confirmé leur approbation du projet et que nous pouvions aller de l'avant avec ce dossier.

En revanche nous sommes toujours dans l'attente du rapport du service de la mobilité.

M. CHRISTEN demande si les coussins berlinois seront remplacés avec autre chose de moins invasif.

Mme MAEDER répond que pour l'entrée de la zone 30 vers la maison de Marcel Rossier, nous avons décidé de déplacer le totem qui va marquer cette entrée, légèrement sur la route afin de créer une chicane avec ce qui existe déjà du côté maison de Christian Rossier et ainsi le bus passera au centre de la route.

Concernant l'autre coussin berlinois (vers le garage Patrick), rien n'est prévu pour l'instant.

M. TAVERNIER demande ce qu'il en est des oppositions.

Mme MAEDER répond qu'effectivement la Municipalité a reçu des oppositions de personnes, mais comme dit auparavant, nous attendons encore le rapport du service de la mobilité afin de pouvoir nous déterminer.

De toute façon les opposants seront les premiers informés des décisions de la Municipalité.

C. Motion Tavernier 2 du 29 décembre 2009. Pour que Denges rejoigne le réseau de vélos en libre service de l'agglomération Lausanne-Morges.

A l'ordre du jour

D. Divers

Risque d'effondrement du cabanon de M. Constantin

Mme MAEDER répond que les travaux ont été effectués la semaine qui a suivi le Conseil communal du 7 décembre 2009.

Séance Swisscom au sujet de l'amélioration de ses services à Denges

M. CHARMEY répond qu'une communication de la part de Swisscom est parvenue à la Municipalité il y a trois jours, disant que nous sommes relié en fibre optique jusqu'au centre du village. La distribution à partir du centre du village est en cuivre. L'installation est terminée.

Suite à la communication que Swisscom voulait faire à la population, il semblerait qu'ils ne veulent plus la faire, sauf si nous la demandons.

Ils aimeraient que le commune fasse un tout ménage afin qu'ils puissent venir donner cette communication. Nous leurs avons répondu que nous mettons la salle à disposition gratuitement, c'est tout.

Swisscom est une entreprise privée et ce n'est pas à la collectivité à payer.

M. REBMANN confirme ce que vient de dire M. Charmey.

Concernant l'information à la population, rien ne va se faire. Tout le monde est raccordé maintenant, il semblerait que certains l'étaient déjà depuis le 20 décembre.

« J'ai fait quelques petits tests dans le village, et apparemment tout le monde peut travailler avec des vitesses de 20'000 kbts pour internet, d'obtenir des communications gratuites dans toute la Suisse et de recevoir le signal pour la Swisscom TV (anciennement Bluewin TV).

Cela permet également de pouvoir recevoir la haute définition, donc les films en HD et en FULL HD pour autant que les TV soient compatibles ».

Pour un complément d'information, des brochures seront à disposition après la séance.

M. Rebmann se tient également à disposition pour toutes questions.

Information sur le rapprochement des communes

M. CHARMEY informe que la maison IDHEAP qui s'occupe du dossier, s'est approchée des 4 communes, de tout leur personnel et de tous les Municipaux afin de leur soumettre environ 300 questions.

Une réunion a eu lieu pendant les vacances, entre Noël et Nouvel-An, afin de répondre aux questions.

Les réponses des 4 communes ont été groupées afin d'être examinées.

Il n'y a rien de plus pour l'instant.

Autres communications

M. MONNIN annonce qu'il y a environ 2 semaines la Commune de Denges a réussi à rembourser le dernier emprunt de 1 million. Ce qui veut dire que depuis ce jour nous n'avons plus de dettes.

Ce qui est une bonne nouvelle, malgré les investissements relativement importants de ces dernières années, comme : la route, le collège de la Crosette et le bâtiment communal.

En seconde information, la Municipalité aimerait avoir une confirmation de la part du Conseil concernant le chauffage du Collège de la Crosette afin de pouvoir aller de l'avant.

Nous avons présenté il y a quelques mois la possibilité de refaire la chaufferie du collège, qui fonctionne encore, mais devient fatiguée.

Nous avons fait une étude avec un spécialiste afin de voir quelles étaient les possibilités de le faire et avec quoi le faire, soit avec du mazout, du gaz ou d'autres moyens.

La Municipalité avait décidé de s'orienter vers le pellet, qui est un combustible régional et intéressant au point de vue coût, en tout cas au même niveau que le mazout semble-t-il et que le gaz.

Nous aimerions avoir la confirmation du Conseil de façon à ce que l'on puisse venir avec un préavis prochainement pour refaire cette chaufferie en allant dans la direction du pellet.

Cela veut dire qu'avec toute la mise en soumission et le coût, nous ne viendrons pas avec plusieurs alternatives, il n'y en aura qu'une, afin de ne pas faire un travail inutile et coûteux.

M. REBMANN demande si ce chauffage chauffera également le bâtiment voirie-pompiers et s'il n'y a pas une autre distribution prévue.

Qu'en serait-il par rapport à des pompes à chaleur ?

M. MONNIN répond que la Municipalité a fait faire une étude par un spécialiste en énergie, et il semblerait que la solution pellets au jour d'aujourd'hui, pour un tel complexe est une bonne solution.

M. DU PASQUIER demande si pour les deux immeubles locatifs qui se trouvent en dessus de l'école et qui sont encore au chauffage électrique, (ce qui est assez aberrant), il y aurait une possibilité d'approcher le cas afin de faire quelque chose entre le privé et la commune ?

M. MONNIN répond que c'est du domaine privé.

Techniquement, nous pouvons imaginer que tout est possible, le chauffage à distance n'est pas nouveau, mais ce n'est pas dans la direction que nous voulons aller.

M. SOMMER demande si au niveau environnement la comparaison a été faite entre le gaz, le mazout et les pellets en ce qui concerne les émissions de gaz ?

M. MONNIN répond que cela a été fait et que le pellet est avantageux par rapport aux autres carburants.

Nous avons ces éléments à disposition dans l'étude préalable qui a été faite par le bureau Brunner à Apples spécialiste dans ce domaine.

M. VUILLE pense effectivement que cette solution pourrait être adaptée à notre commune et demande si dans l'étude qui a été établie il est tenu compte de la propre production de bois de la commune ?

M. MONNIN répond que nous faisons partie d'un groupement forestier, cela signifie que du bois, nous en avons peu.

M. VUILLE demande si nous produisons du bois qui pourrait être utilisé?

M. MONNIN répond que l'on produit très peu de bois et que cela ne vaudrait pas la peine d'ouvrir le sujet.

M. CHARMEY ajoute que seulement quelques billes de bois qui sont susceptibles d'être vendues, comme le noyer, mais ce n'est pas du bois de chauffage. Il y a 5 ans, la commune avait produits 6 stères de comme on dit de la « Cassibraille » mais pas de bon bois pour le chauffage. La commune avait essayé de vendre ce bois, sans succès.

M. REBMANN ajoute qu'à Denges nous avons du gaz. Est-ce que ce gaz arrive jusqu'à ces bâtiments ? Si oui, est-ce que cela coûte vraiment des sommes astronomiques d'avoir une offre concurrentielle avec du gaz ?

M. MONNIN dit que ce n'est pas une question de somme astronomique.

Au fond, nous avons choisi le pellet, en accord avec le bureau technique parce que cela nous semblait plus adapté au niveau du développement durable, aussi le pellet est une production locale, produit même dans le canton, c'est également cela qui nous a fait pencher pour cette solution.

M. CHARMEY ajoute qu'il est vrai que le coût du gaz est égal aux pellets. Mais le gaz à Denges s'arrête en haut de la Crosette, et l'investissement pour descendre les conduites de gaz serait à la charge de la commune, et cet investissement sur 20 ans reviendrait beaucoup plus cher que le reste.

M. MONNIN ajoute qu'en terme de développement durable, concernant l'émission de CO2 comme l'a dit M. Sommer, il est certain que le pellet est meilleur.

M. VUILLE dit que même si nous n'avons pas de bois à brûler à Denges, dans le principe, c'est tout à fait favorable. Nous avons fait des efforts pour assainir le bâtiment communal en mettant ce qu'il fallait au niveau investissement afin qu'il consomme peu ; nous avons fait en sorte de développer une circulation à Denges qui va dans ce sens-là.

« Je pense qu'on ne peut qu'appuyer le choix de la Municipalité par rapport à cette décision d'aller de l'avant. En tout cas s'il n'est pas question d'investir des mille et des cents en plus, pour simplement dire que l'on est durable. C'est vraiment un effort que tout le monde doit faire et la commune se doit aussi de montrer l'exemple ».

Mme CHAPPUIS dit que c'est très bien d'acheter local. Si jamais un jour le gaz passe par la Lybie, ce serait la catastrophe.

Mme MOTTU STELLA dit ne pas être forcément contre le fond de la question mais que sur la forme, il est prématuré que le Conseil vote pour ou contre les pellets.

Nous ne sommes pas en train de faire le débat d'un éventuel préavis par avance afin de décider de ce qui va se faire.

« Effectivement, je pense que c'est bien de dire que nous trouvons tout à fait judicieux d'étudier cette solution de chauffage, par contre cela ne doit pas préjuger par avance de la décision du Conseil sur le futur préavis que la Municipalité devra présenter sur le sujet. Or dire oui par une vote maintenant c'est dire par avance qu'on acceptera le préavis, sinon le Conseil se montrerait incohérent dans ses avis ».

M. MONNIN dit que l'on peut le voir comme ça, mais dans ce cas la Municipalité propose de faire totalement autrement.

L'idée est de venir vraiment avec une proposition claire, avec un coût total. et le Conseil dit oui ou non.

Dans l'autre cas, nous venons avec un préavis, avec des chiffres moins précis, avec les différentes variantes et le Conseil décide quelle variante il souhaite avoir. Dans un deuxième temps, lorsque le Conseil aura décidé la variante, à ce moment là nous venons avec un nouveau préavis avec la variante choisie.

C'est une autre façon de procéder, mais c'est possible.

C'est un peu pour cela que l'on met ça sur la table aujourd'hui. Nous n'aimerions pas aller et ensuite revenir en arrière, car c'est coûteux pour toute la collectivité publique.

Mme MOTTU STELLA dit comprendre ce point de vue et pourquoi la Municipalité essaye d'aller peut-être un peu plus rapidement.

« Mais pour ma part pour décider d'une orientation aussi importante, il faudrait déjà que soit présenté différentes orientations possibles afin que tout le monde

puisse comprendre les enjeux des différentes solutions possibles et vers quoi vous recommander d'aller pour ensuite que l'on puisse le chiffrer précisément ».

M. CROTTAZ dit que nous allons partir dans un débat qui arrivera rapidement entre le fossile et le renouvelable, le pellet étant la seule énergie renouvelable. Le CO₂ qui est dégagé par la conduction du pellet est absorbé par la croissance de l'arbre.

La Municipalité va faire 3 études, et les écolos vont arriver en disant de toute façon on veut des pellets. Alors donnons plutôt directement un blanc-seing à la Municipalité pour aller dans la direction des pellets.

M. CHRISTEN dit aller dans la direction de M. Crottaz, et a l'impression que tout le monde est pour le pellet.

Il demande si il y a une procédure qui permet de voter maintenant afin d'éviter de faire des études inutiles si l'on est plus ou moins convaincu.

M. VUILLE demande si le problème se situe au niveau économique ou écologique ?

Il s'agit de changer de chauffage, pas de refaire tout le collège. C'est une chaufferie avec un système d'approvisionnement aux pellets, au gaz ou au mazout. Ce n'est pas la peine de multiplier le nombre d'étapes pour se décider.

« Pour moi la question est relativement claire, il y a un problème qui peut se justifier économiquement ou écologiquement. Et ce soir nous sommes en mesure de pouvoir se décider sur cette option là ».

M. REBMANN dit que beaucoup de choses ont été dites, et il est clair qu'il faut choisir l'option pellets ou pas pellets.

Que le Conseil se prononce et vote pour dire si oui, nous voulons les pellets ou pas, en étant conscient que si nous votons pour les pellets, la Municipalité viendra avec un projet que l'on ne pourra décernement plus refusé, car du moment ou l'on a dit que l'on voulait des pellets il est clair qu'après il faudra l'adopter.

Il n'y aura pas plusieurs offres, il est important maintenant de se décider sur quoi nous voulons aller afin que nous puissions aller de l'avant.

M. CHRISTEN dit que le préavis sera un préavis comme les autres, sauf que l'on évitera de se prononcer sur le combustible, si nous décidons ce soir.

M. BORBOEN demande de quel ordre de grandeur d'investissement nous parlons.

M. MONNIN répond que c'est environ Fr. 400'000.00, il s'agit quand même d'une grosse installation.

Mme PONSAR demande quel est le delta entre les différentes options ?

Est-ce que c'est Fr. 400'000.00 avec le pellet et Fr. 200'000.00 avec le mazout ?

M. MONNIN répond que cela dépend toujours comme on regarde le problème.

Il est clair qu'en étant très ouvert, le mazout au niveau de l'installation sera un peu meilleur marché que le pellet.

Ensuite il faut faire un calcul un peu plus élaboré sur quelques années, sur la durée de l'investissement qui sera fait pour 15 à 20 ans, le pellet est plus avantageux.

Une chose extrêmement importante est que le pellet ne dépend pas des énergies fossiles, et, comme l'a dit Mme Chappuis, il contribue au développement de l'économie locale.

Mme MOTTU STELLA ajoute que certains parmi les membres du Conseil sont informés sur la question.

« Moi je ne le suis pas et je pense que, pour pouvoir prendre une décision, j'ai besoin d'avoir écrit noir sur blanc les avantages et les inconvénients des différentes options. Je pense que cela relève de la bonne information de tout un chacun et c'est sur cette base qu'il faut décider l'une ou l'autre orientation.

Ceci ne demande pas forcément des études extrêmement coûteuses ou très longues, je pense d'ailleurs que la Municipalité qui a déjà planché sur la question connaît déjà suffisamment les différents avantages et inconvénients des différentes options, et il suffirait de le mettre sur papier pour que chacun puisse le lire et se faire une opinion ».

M. MONNIN répond qu'il ne suffit pas que de ça, si nous allons dans cette direction, nous faisons un préavis, nous venons avec une étude, avec différentes options, avec les avantages et les inconvénients et le Conseil décide l'option qu'il choisit.

Ensuite le travail suivant c'est à la Municipalité d'aller plus loin dans l'option choisie et de venir avec un second préavis pour l'exécution des travaux.

Mme MOTTU STELLA dit que pour sa part c'est la meilleure manière de faire.

M. J.-F. BONJOUR dit qu'une pré-étude sert justement à se prononcer sur la solution à choisir pour ensuite investir les ressources sur la solution choisie.

Pour exemple : Airbus développe un nouvel avion, ils ont 3 solutions, ils ne vont pas construire 3 avions et une fois que l'avion est construit, dire je choisis cet avion là et pas celui là.

Il faut un catalogue de solutions, (la pré-étude), et en se basant sur cette pré-étude ils choisissent la solution qu'ils vont concrétiser.

« Et je pense que l'on pourrait se prononcer, pas ce soir, mais en juin peut-être, sur la pré-étude »

M. MONNIN répond que c'est la demande de Mme Mottu Stella.

Nous apportons un préavis sur la pré-étude, parce que, pour que le Conseil se prononce il faut un préavis.

M. CHRISTEN dit que l'on est un Conseil communal qui fonctionne démocratiquement, si des personnes ne savent pas la différence entre le pellet, le mazout et les autres alternatives, peut-être que si nous votons, ces personnes-là feront confiance à celles qui, éventuellement dégageront une majorité.

M. TAVERNIER pense que non.

Nous ne pouvons pas voter ce soir. Par contre, la Municipalité a déjà une pré-étude.

« En votre âme et conscience vous êtes persuadé que le pellet est la bonne solution, donc vous avez fait votre analyse, je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas continuer et refaire une proposition en juin si vous êtes sûr de votre analyse. Et en juin nous regarderons par rapport à ça, et nous déciderons.

Pour moi c'est juste une question du rôle du Conseil, certains peut-être connaissent déjà le résultat de la pré-étude et peuvent se décider, mais moi aujourd'hui, je ne suis pas capable de dire l'un ou l'autre.

Je pense qu'il y a un petit problème de forme, soit la Municipalité est sûre d'elle par rapport à la pré-étude et va de l'avant, ou elle nous présente un préavis avec cette pré-étude ; Nous demander maintenant de décider sans préparation et sans documents, la question se pose ».

M. MONNIN répond que par rapport à ce que dit M. Tavernier, l'étude pour aller avec le pellet, de venir avec un préavis d'exécution va coûter environ Fr. 50'000.00.

Le souci est que nous n'aimerions pas dépenser cette somme à quelque part pour rien. Voilà le but de notre démarche.

Nous ne voulons pas vous vendre forcément le pellet, nous estimons que c'est bien, mais nous acceptons qu'il y ait d'autres avis.

M. DU PASQUIER demande si la Municipalité a des fourchettes, pas forcément des chiffres précis ?

Et s'il est possible de fournir au Conseil ces chiffres, sachant que les études coûtent très cher.

M. MONNIN répond qu'il ne faut pas fonctionner comme ça.

Soit le Conseil décide d'aller avec le pellet ou alors nous prenons la solution de Mme Mottu Stella qui en fait est peut-être la plus propre.

Nous venons avec une pré-étude et le Conseil décide parmi les 3 solutions qui sont le pellet, le gaz et le mazout, et ensuite nous passons à un second préavis. C'est certain que c'est l'option la plus propre car nous n'allons pas dans une direction ou l'on risque le refus, ce qui serait dommage avec l'argent qui est investi.

M. TAVERNIER dit ne pas comprendre pourquoi la Municipalité ne décide pas de faire un préavis, la pré-étude existe déjà et la Municipalité est sûre que c'est la meilleure solution.

Où est le problème, où est le risque ?

« J'ai un problème maintenant, parce qu'avec cette discussion, cela m'inquiète, cela voudrait dire que la Municipalité n'est pas sûre du choix qu'ils ont fait, elle nous demande de nous prononcer maintenant pour donner un accord ».

M. HOSTETTLER répond qu'il n'y aura jamais de blanc seing, car de toute façon il y aura un préavis qui pourra toujours être rejeté par une commission le cas

échéant. Le blanc seing n'existe pas avant que le préavis soit voté par le Conseil communal.

Nous pouvons toujours revenir en arrière, ce n'est pas un engagement complètement ferme si maintenant nous décidons de dire "allons pour une solution avec des pellets".

Si la commission en étudiant le préavis, dit, nous ne sommes pas d'accord, elle peut très bien proposer un refus total du projet. Ce n'est donc pas un engagement ferme que l'on prend aujourd'hui.

M. DU PASQUIER demande si pour le préavis cela oblige à faire des études coûteuses ?

M. MONNIN dit que l'on revient à ce qui a été dit auparavant, il y a deux solutions :

La première est un préavis d'étude avec plusieurs solutions d'énergie proposées, le Conseil décide la solution qu'il choisit et la Municipalité dans un deuxième temps viendra avec une étude qui va jusqu'au bout et là qui coûte Fr. 50'000.00 à Fr. 60'000.00, c'est important.

M. DU PASQUIER dit ne pas comprendre, la Municipalité a déjà des éléments, cela ne coûte rien de plus de faire un petit rapport.

M. MONNIN répond que c'est ce que le Président vient de proposer.

M. CHARMEY dit que cette étude, nous l'avons, l'analyse a été faite de dire que le pellet, n'est peut-être pas le meilleur marché, mais avec l'investissement qu'il faut faire dans les autres, c'est la meilleure solution.

Si vous votez le contraire de ce que l'on va faire, nous allons dépenser

Fr. 50'000.00. La pré-étude est déjà payée, nous l'avons. Vous nous faites confiance ou pas, nous ne mettons pas de faux chiffres.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil passe au vote

1^{ère} votation :

Est-ce que le Conseil est d'accord de rentrer en matière sur le choix du type de combustible pour la chaudière.

OUI : 27

NON : 8

Abst : 2

2^{ème} votation :

Est-ce que le Conseil est d'accord pour avoir une solution avec des pellets

OUI : 26

NON : 4

Abst : 7

Le Conseil communal recommande à la Municipalité de faire un préavis avec la solution « pellets »

Taxe aux sacs

M. MONNIN annonce qu'au Grand Conseil, il y a eu une initiative soutenue par la droite, qui préconise une taxe aux sacs qui couvre au moins 50 % des coûts d'élimination des déchets.

Cette initiative est fortement combattue par la gauche.

M. HOSTETTLER demande quel est l'impacte de cette décision sur notre commune.

M. MONNIN dit que pour l'instant ce n'est pas une décision mais une initiative.

Le Grand Conseil n'a absolument pas voté, ce qui est dommage, car cela fait longtemps que le Grand Conseil n'a pas de solution uniforme pour l'ensemble du Canton pour ces éliminations.

La loi fédérale sur l'élimination des déchets dit : avec le principe du pollueur-payeur, 70 % du coût total de l'élimination des déchets devraient être payé sur ce principe. La taxe aux sacs, en tout cas pour une grande partie du Grand Conseil solutionnerait ce problème.

Pour exemple : Romanel sur Lausanne a instauré un financement pour l'élimination de ses déchets par une taxe aux sacs en prélevant 30% sur les

impôts et 70 % par la taxe aux sacs, mais la cour constitutionnelle réfute le financement par l'impôt, même partiel, en invoquant qu'il y a un non respect du principe du pollueur payeur.

La commune de Romanel a fait recours au Tribunal Fédéral, qui n'a encore pas donné sa réponse. Pour l'instant il n'y a pas d'incidence sur la commune.

Nous restons un peu en arrière en attendant qu'il y ait une solution qui soit plus uniforme pour l'ensemble du Canton et pour les communes qui nous entourent afin d'éviter pleins de problèmes. Pour l'instant, commune de Denges, ne changeons rien.

M. CHRISTEN demande si dans les communes avoisinantes la question se discute aussi ou est-ce que tout le monde attend que le Canton bouge ?

Nous pourrions peut-être faire un groupement de communes.

Le système avec les sacs utilisé dans le Haut Valais marche très bien. Nous pouvons très bien imaginer qu'un groupement de communes fasse cela sans même attendre que le Canton s'en occupe ou sans évidemment se mettre sur le dos des charges peut-être extravagantes.

M. MONNIN répond que la commune de Denges a été une des premières à intervenir auprès des communes de la Couronne morgienne dont Morges bien entendu en fait partie. Personne n'a vraiment envie d'une solution commune.

Ce point n'existe même plus à l'ordre du jour lors des rencontres.

Il n'y a pas de volonté pour l'instant au niveau des communes de la Couronne morgienne de vraiment travailler selon un système unique, ce qui serait effectivement une bonne solution.

Route Denges-Lonay

M. CHARMEY donne une information concernant la route « des patates »

Cette route a été fermée à la circulation le 1^{er} mars pour une durée de travaux.

Les travaux vont débuter demain mardi 9 mars pour le dégrapage.

Concernant le goudronnage de la route il faudra attendre qu'il fasse plus chaud.

Le goudron ne peut pas être posé lorsqu'il fait très froid, il ne tiendra pas.

La route restera fermée le temps qu'il faudra pour faire ces travaux. Les travaux ont été adjugés à la maison Camandona.

Mme DUCOMMUN demande si la route sera refaite à fond.

M. CHARMEY répond que nous rebouchons juste les trous.

M. CHRISTEN demande si le Canton ne veut toujours pas reprendre cette route ?

M. CHARMEY dit que cette route était à l'époque une route de champs pour aller dans les vignes, nous ne savons pas qui l'a faite.

« Je suppose qu'elle a simplement été goudronnée pour l'expo de 1964, il n'y a aucune fondation, seulement du tout venant et du goudron ».

Cette route, cela fait longtemps que les Municipalités précédentes ont essayé de discuter avec le Canton afin qu'il la reprenne, car c'est un axe important entre l'ouest Lausannois et Morges, c'est le seul axe Nord qui fait la liaison en dessus de l'autoroute.

En 1985 le Canton était prêt à signer pour reprendre cette route, les 3 communes Denges, Echandens et Lonay étaient réunies. Lonay a dit non, nous ne voulons pas que les camions passent chez nous. La zone industrielle de Lonay n'existait encore pas.

Nous avons eu il y a trois semaines une discussion avec M. Marthaler dans le groupement région Morges.

Ils nous ont répondu : Il faut voir, c'est une route communale, le Canton ne peut pas prendre les frais d'étude.

Cette étude, c'est région Morges qui peut la faire, car il faut mettre tous les projets qui ont été faits pour la mobilité douce pour faire une route comme ça, ce n'est pas simplement du goudronnage.

Nous avons demandé au Canton de refaire cette route, ils ont répondu de continuer à la taconner et ne rien faire d'autre car elle est dans une zone stratégique pour le PALM. Nous n'arrivons pas à en savoir plus.

Dans le cadre du PALM de l'argent est venu de la Confédération pour refaire les axes forts, (EPFL – St-Prex) dont la RC1 où l'on vient de faire les giratoires.

Donc notre problème est de ne pas refaire 3 fois cette route des patates.

M. MONNIN ajoute que l'enjeu est claire, nous mettons maintenant une forte pression auprès du Canton, en disant que nous risquons d'ameuter la presse s'il n'y a pas de décision.

Il faut que le Canton assume ses responsabilités et reprenne cette route qui est un axe structurant Est-Ouest, en temps que route cantonale.

Une route comme ça ce n'est pas un demi-million, une étude avait été faite il y a 20 ans qui parlait déjà de 4 millions, aujourd'hui, nous pouvons en rajouter 2, la commune ne peut pas assumer.

Mme PONSAR demande pourquoi la route à partir de Lonay est en très bon état, quelle différence y a-t-il entre les 2 zones, une qui est bien entretenue et l'autre moins bien ?

M. MONNIN répond que Lonay possède une zone industrielle, donc une route correcte était nécessaire pour alimenter cette zone.

Comme l'a dit M. Le Syndic, il y a 20 à 25 ans avait été établi un préavis qui était un exposé des motifs, et qui a été présenté au Grand Conseil afin que le Canton reprenne la route et la refasse.

Il fallait l'assentiment des trois communes, c'est-à-dire Denges, Echandens et Lonay. A l'époque, selon les documents que nous avons à disposition, Lonay n'a pas accepté que cette route devienne cantonale, raison pour laquelle le Canton s'est retiré et a dit « si vous ne voulez pas, nous on ne la fait pas ».

Depuis lors, le temps à passé, maintenant, les trois communes sont d'accord.

Le Canton quant à lui doit faire le pas.

Mme MOTTU STELLA demande combien coûte la réfection pour la route des patates ?

M. CHARMEY répond que c'est un travail en urgence qui n'était pas prévu dans le budget, donc nous sommes allés jusqu'aux compétences municipales qui se montent à Fr. 50'000.00

M. CHRISTEN demande si les 4 millions étaient pour l'ensemble Denges – Lonay.

M. MONNIN répond que c'est possible, il n'y a pas de détail, c'est un préavis qui contient quelques chiffres, qui date de plus de 20 ans.

Mais disons que si l'on veut refaire cette route, nous devons compter en millions. Comme l'a dit M. Le Syndic, cela ne nécessite pas seulement de refaire les fonds, il y a aussi la question des pistes cyclables, des trottoirs, etc..., pas seulement sur la partie Denges mais également sur la partie Lonay.

M. CHARMEY dit que cette route n'est pas dans son gabarit, des personnes ont leur parcelle avec des bornes qui se trouvent dans le goudron.

Il ne faut pas seulement mettre du goudron, il faudrait la remettre en place. En clair il faut tout démonter et tout refaire.

Mme GOLAY dit que la Municipalité ne devrait pas se gêner de dire aux médias exactement ce qui se passe avec cette route.

M. MONNIN répond que dans la lettre envoyée au Conseil d'Etat, il est dit de manière très ouverte que s'il n'y a pas une prise de conscience et une décision rapide, la presse sera convoquée.

Mme GOLAY ajoute que le Grand Praz a toujours été un grand mystère.

M. CHARMEY répond que nous tournons toujours autour du Grand Praz qui est une zone intermédiaire. On ne peut rien faire dessus, si nous pouvions le passer en zone industrielle, nous nous ferions un plaisir de dire aux industriels qui achètent de nous aider à participer aux frais de la route.

Mais le Grand Praz est une zone stratégique intermédiaire inconstructible.

M. PILLOUD demande combien de temps la route peut être fermée à la circulation ?

M. CHARMEY répond que la question a été posée au service juridique du Canton, étant donné que c'est une route communale de 2^{ème} catégorie dite à amélioration foncière. Nous leur avons demandé si l'on pouvait la fermer définitivement, mais nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

M. MONNIN dit que ce n'est pas possible de la fermer définitivement.

M. CHARMEY ajoute que le 17 mars prochain une réunion aura lieu entre le Palm et le Canton. Région-Morges représentant la Commune de Denges parlera de ce problème.

Branchement autoroute

M. CHARMEY répond que l'OFROU (Office fédéral des routes) a décidé de faire une sortie d'autoroute à Ecublens vers chez goutte, mais nous ne savons rien de plus que ce qui est paru dans la presse.

5. Motions

5a. Réponse de la Municipalité à la motion Tavernier II

M. HOSTETTLER dit que toutes et tous ont reçu la réponse de la Municipalité à la motion Tavernier II, qui est un projet de décision.

Selon la procédure, une commission sera nommée par le bureau et rendra son rapport à la prochaine séance de juin.

M. TAVERNIER désire remercier la Municipalité pour son rapport et ajoute que, par rapport au délai demandé pour la commission, étant donné qu'une des remarques de la Municipalité est d'observer le développement de l'évolution du concept, il demande que la commission ait jusqu'à l'année prochaine pour observer et pouvoir donner sa réponse.

M. HOSTETTLER répond que nous prenons note mais que l'affaire n'est pas close.

5b. Motion Mottu Stella

M. HOSTETTLER demande à Mme Mottu Stella si elle maintient sa motion.
Mme MOTTU STELLA répond oui.

M. HOSTETTLER donne lecture de la Motion

Denges, le 15 février 2010

MOTION : Traitement et indemnités des membres de la Municipalité

PREAMBULE

L'article 29 de la loi sur les communes a le teneur suivante :

« *Sur proposition de la Municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité.*

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature. »

La rémunération actuelle de la Municipalité a été fixée sur la base du préavis municipal N° 13/2006. Le Conseil communal avait ainsi admis la règle suivante valable pour la législature allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011 :

- Syndic : CHF 18'000.- / an
- Municipal : CHF 12'000.- / an

A leur traitement est ajoutée une indemnité (vacation) par heure de présence aux séances de plusieurs organismes intercommunaux (ententes, associations, sociétés anonymes, etc...) de CHF 40.-/h.

SALAIRE DE REFERENCE ESTIME

En 2006, les salaires actuels ont été fixés sur la base d'une estimation de la charge que représentait la fonction d'environ 300 à 400 heures par an pour un(e) Municipal(e) et 50% de plus pour le Syndic.

Ceci correspond à un taux d'occupation de environ :

- Syndic 20 %
- Municipal(e) 13 %

Les comptes 2007 et 2008 font état d'une dépense totale pour la Municipalité de CHF 90'547.50 et respectivement CHF 90'101.45, en tenant compte des traitements (enveloppe totale de CHF 66'000.-), des charges sociales et des vacances.

Compte tenu de ces chiffres, on peut estimer le salaire de référence (100%) à CHF 126'000.- (ceci inclus les vacances effectivement perçus en 2007 et 2008).

AUJOURD'HUI

Ces dernières années, la vie publique a été marquée par deux tendances fortes. La première est la complexité croissante des dossiers à traiter alors que la taille de notre Commune ne permet pas d'avoir un personnel et des ressources humaines supplémentaires, sans compter que les citoyens sont toujours plus exigeants et procéduriers.

D'un autre côté, les Municipaux trouvent des allègements de leur fonction dans les associations intercommunales qui gèrent eaux, écoles ou transports. Mais cela signifie aussi multiplication de séances et de délégations.

La seconde tendance est la difficulté grandissante à trouver des personnes prêtes à s'engager dans la gestion municipale, avec ce que cela représente comme risques personnels et financiers. La rémunération n'est certes pas une motivation pour se présenter à l'élection de la Municipalité, mais elle peut devenir un frein si elle est trop déconnectée de la réalité des salaires octroyés en d'autres lieux pour des responsabilités comparables.

Pour le canton, on le sait, la solution réside dans la fusion des communes. Mais nous n'en sommes encore pas là même si l'idée fait son chemin.

La réalité c'est que la charge de Municipal(e) et de Syndic a augmenté de façon exponentielle ; selon le sondage lancé fin 2009 par le Préfet Jean-Pierre Deriaz auprès des communes du district de Nyon, le temps consacré en moyenne à la fonction pour une commune de 500 à 1'000 habitants correspond à 18% pour les Municipaux et 37% pour le Syndic.

Ainsi compte tenu de l'augmentation du temps de la fonction, le salaire de référence (100%) de notre Municipalité a diminué à environ CHF 76'000.-

Dengès compte aujourd'hui 1'573 habitants (information du contrôle des habitants de la Commune, par tél. le 1^{er} février 2010). Bilan publiés en 2007 (n°239) une enquête exhaustive sur la rémunération des Municipalités des communes vaudoises de plus de 2'000 habitants.

En tenant compte uniquement des communes les plus petites (entre 2'000 et 3'000 habitants), la rémunération médiane pour la Municipalité se situe autour de CHF 138'000.-, la fonction de Syndic rapporte en moyenne CHF 35'000.-

PROPOSITION POUR 2010 – 2011

Dès lors, afin de prendre en considération l'engagement supplémentaire de nos Municipaux et de valoriser dans une juste mesure la charge qui leur incombe, je vous propose d'adapter le salaire de base de la Municipalité, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 de la façon suivante :

- **L'enveloppe octroyée pour les salaires de base de la Municipalité est fixée à CHF 107'000.-**

(ce qui correspond à un taux d'occupation global d'environ 118%)

D'après les différentes informations recueillies, la répartition pourrait être :

- Syndic CHF 35'000.- / an (taux d'occupation estimé de 38%)
- Municipal(e) CHF 18'000.- / an (taux d'occupation estimé de 20%)

Au budget 2010, le poste « Municipalité » (n° 1.10.102) serait augmenté ainsi de environ CHF 46'000.- (cotisations AVS/AI-AC et autres incluses).

Je vous propose, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter cette motion afin d'inviter la Municipalité à présenter un préavis dans ce sens ; il lui incombe de définir la clé de répartition en son sein qui lui paraîtra la plus équitable.

Michèle Mottu Stella

La discussion est ouverte

Mme MOTTU STELLA dit que cela aurait été plus pratique pour tous d'avoir le document sous les yeux, car beaucoup d'informations sont fournies et qu'il est difficile de se souvenir de tout lors d'une lecture.

En réalité il ne s'agit pas d'augmenter à proprement parler le salaire de la Municipalité, mais de l'ajuster.

M. HOSTETTLER intervient en disant que nous n'allons pas discuter de la motion en elle-même, mais uniquement si l'on rentre en matière ou pas.

Mme MOTTU STELLA continue en disant que le principe est de garder la même base qui avait été décidée en début de législature en 2006. Par contre de l'adapter à l'augmentation de la charge autant que cela représente.

« Je pense que c'est tout à fait juste considérant l'investissement supplémentaire consenti par la Municipalité, de lui offrir la possibilité, lui facilité en quelque sorte la démarche, de revenir auprès du Conseil avec une proposition d'augmentation de cette enveloppe ».

Mme ROSAT dit que n'ayant pas la motion sous les yeux, il est difficile de discuter sur ce sujet.

« Sauf erreur, c'est en principe dans les lois cantonales, que nous décidons une fois par législature des modes de rémunérations et ceci pour toute la législature.

Donc, je ne vois pas pourquoi nous allons changer toutes les années ou chaque fois qu'il y a un Municipal qui s'en va et un qui revient ».

M. CHRISTEN désire s'assurer que la motion n'est pas liée aux 2 démissions de la Municipalité, car d'une part cela n'a rien à voir, et d'autre part ce n'est pas avec la rémunération que l'on attire des gens compétents.

Comme cela court jusqu'en 2011, nous pourrions demander sur la base de la motion, que la Municipalité fasse peut-être une enquête afin de regarder un peu ce qui se fait, quelles sont les moyennes dans la région, étant entendu qu'il est tout à fait normal que les Municipaux soient rémunérés de la manière la plus juste. "Je ne sais pas si les éléments sont suffisamment étayés dans la motion" Pourrait-on demander à la Municipalité de vérifier ces choses là et de donner un avis technique, car l'on ne décide pas soi-même de sa rémunération.

M. HOSTETTLER dit que si 1/5 des membres le demande, nous envoyons la motion vers une commission, qui pourra également interroger le Municipalité.

Mme MOTTU STELLA désire répondre aux questions concernant les moyennes et autres informations.

Les chiffres sont basés sur l'enquête exhaustive qui a été réalisée par BILAN sur les comptes 2006. Sont extraites de cette étude uniquement les communes de 2'000 à 3'000 habitants, cela n'avait pas de sens de se comparer aux grandes communes.

M. HOSTETTLER intervient en disant que les chiffres sont fondés, mais que nous ne devons pas discuter sur le fond de la motion.

M. REBMANN précise que le rôle de la commission sera de dire nous prenons en considération cette motion ou pas.

Mme MOTTU STELLA dit que sur la forme, le cheminement est :

Commission – retour au Conseil – prise en compte ou non – envoi à la Municipalité qui présentera un préavis ou non – ensuite vote du Conseil sur le préavis s'il y a.

7. Propositions individuelles

Aucune n'est parvenue sur le bureau du Conseil

8. Divers

M. CROTTAZ demande si la commune de Denges devait équiper son réseau de bus, d'abris, qui devrait payer ?

M. MONNIN répond que c'est la commune.

M. HOSTETTLER annonce que concernant l'élection d'un nouveau Municipal, aucune candidature n'est parvenue à ce jour.

La date fixée pour le dépôt des candidatures est le lundi 17 mai à 12:00

Le premier tour des élections aura lieu le 13 juin en même temps que les votations fédérales.

Pour le 2^{ème} tour s'il y a, le dépôt des listes est fixé au mardi 15 juin à 12:00 avec une élection le 4 juillet.

Mme ROSAT dit avoir vu dans le journal la Côte que la candidature était jusqu'au 8 mai. Est-ce qu'il y aura un tout ménage pour avertir les gens, car jusqu'à maintenant seulement les membres du Conseil sont au courant.

M. MONNIN répond que l'avis de la Municipalité est de ne pas faire un tout ménage.

« Engagez-vous pour trouver un candidat qui à envie de travailler au sein de la Municipalité, qui a envie de s'engager. L'avant-dernier tout-ménage n'a pas été très concluant. Il faut quelqu'un qui ait une motivation, ce n'est pas trouver quelqu'un pour trouver quelqu'un. Parlez-en, si une personne a envie de faire quelque chose, il réussira.

M. PILLOUD ajoute que quelque chose qui ne coûte pas cher et pourrait être utile, ce serait de le mettre sur le site internet de la commune.

M. CHARMEY répond que la loi nous dit que nous avons jusqu'au 26 avril pour l'afficher au pilier public, ce sera aussi sur le site de la Commune.

Les résultats de Denges sur les votations fédérales du 7 mars sont les suivants:

N°1 Recherche sur l'être humain :	Denges :	accepté à 87 %
	Fédéral :	accepté à 77 %
N°2 Avocat des animaux :	Denges :	refusé à 70 %
	Fédéral :	refusé à 71 %
N°3 Taux de conversion LPP :	Denges :	refusé à 83 %
	Fédéral :	refusé à 73 %

Taux de participation : 53.73 %

Mme PONSAR relève que par rapport à l'arrêt du bus qui a été officialisé pour le ramassage scolaire des enfants sur les Moulins, il y a maintenant une interdiction qui a été donnée aux enfants d'aller dans l'abri de bus des TPM existant.

Les enfants ont un espace prévu un peu plus loin où ils attendent, mais il n'y a pas d'abri et ils se sont exposés à la pluie et à la neige. Est-ce qu'il a été envisagé de mettre un abri ?

Mme POULY dit être surprise d'entendre que les enfants ont l'interdiction d'aller dans l'abri de bus de Pierraz-Mur.

Mme PONSAR dit que c'est un message très clair que toutes les mamans ont prononcés, elle ne sais pas qui à formulé cette interdiction, mais aucun enfant ne va se mettre dans l'abri de bus des TPM. Peut-être qu'on leur a dit plusieurs fois que l'on avait créé un espace pour eux et que ce n'était pas à l'arrêt de bus des TPM. Elle croit que cette information vient des TPM.

Mme POULY répond que la Municipalité n'a eu aucune information de cette interdiction, nous avons créé il est vrai, une zone d'attente pour sécurisé le nombre d'enfants qui attendaient, mais en aucun cas nous avons eu l'information

qu'il y a une interdiction formelle aux enfants du quartier des Moulins de bénéficier du couvert de la ligne 701.

Mme PONSAR demande si alors ils peuvent l'utiliser.

Mme POULY répond qu'à notre connaissance, oui.

M. CHARMEY ajoute en complément d'information, que c'était une demande des parents de créer une zone de sécurité afin qu'ils n'aillent pas tous sous l'abri de bus qui se trouve au bord de la route. Mais rien ne les interdit d'aller sous cet abri de bus.

M. HOSTETTLER rappelle que le prochain Conseil aura lieu le lundi 28 juin et sera suivi par une verrée offerte par le Conseil.

Il est 22 h 26 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira